



## Résilier formation chez centre européen de formation

Par **lydie44**, le **02/04/2015** à **12:45**

Bonjour, je me suis inscrit au cef pour une formation cap petite enfance par correspondance depuis 07/2013 et depuis quelques mois en étant au chômage j'ai du mal à payer par mois les 66.55euros qu'il me demande. Du coup je les ai appelés pour pouvoir résilier mon contrat mais ne veulent rien savoir je dois finir de payer jusqu'à janvier 2017 et ce n'est pas possible. Merci de me dire quelle démarche je dois suivre.

Par **moisse**, le **02/04/2015** à **16:19**

Bonsoir,

Dans la rubrique " consommation" de ce même forum de discussion, il y a 500000 personnes qui ont posé la même question que vous.

Alors voilà ce que dit la loi:

- \* vous avez signé un contrat
- \* pour pouvez vous rétracter sans frais durant les 7 premiers jours
- \* vous pouvez résilier avec 30% de frais durant les 3 premiers mois
- \* après vous ne pouvez plus résilier sauf cas de force majeure ce qui n'est pas le cas s'agissant d'une perte d'emploi.

Voilà en pratique comment les gens font:

- \* ils envoient une lettre recommandée de résiliation
- \* ils ne paient plus
- \* ils ne répondent plus au téléphone qui va sonner tous les jours
- \* ils classent les courriers de relance sans même ouvrir les lettres.

Et ils attendent que cela passe.